

MISE À JOUR 2024-2025 DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025

ET BILAN ANNUEL 2023-2024

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC



Le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2021-2025 a été approuvé le 8 décembre 2021, par la sous-ministre de la Justice alors en poste, M^e Line Drouin.

La mise à jour 2024-2025 du Plan d'action et le bilan 2023-2024 ont été approuvés le 27 septembre 2024, par le sous-ministre de la Justice, M^e Yan Paquette.

Coordination et rédaction

Direction de la planification stratégique et du soutien à la performance

Coordination de la production et de l'édition

Direction des communications

Révision linguistique

Direction des communications

Ce document peut être consulté dans la section du ministère de la Justice du site Québec.ca, à l'adresse :

<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/justice/publications>.

Des termes et expressions neutres se rapportant à tous les genres ont été utilisés dans ce document, par souci d'inclusion.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles et acronymes.....	4
Introduction.....	6
Portrait du Ministère.....	7
1. Comité permanent responsable du plan d'action.....	12
2. Identification des obstacles priorités.....	13
3. Mise à jour 2024-2025 du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2021-2025.....	14
3.1 Accessibilité, qualité et adaptation des services.....	14
3.2 Communications.....	17
3.3 Sensibilisation du personnel.....	18
3.4 Gestionnaire d'un organisme public.....	19
4. Bilan des mesures réalisées en 2023-2024.....	20
5. Bilan annuel 2023-2024 du Plan d'action 2021-2025 favorisant l'intégration des personnes handicapées.....	21
5.1 Accessibilité, qualité et adaptation des services.....	21
5.2 Communications.....	25
5.3 Sensibilisation du personnel.....	25
5.4 Gestionnaire d'un organisme public.....	27
5.5 Actions réalisées en 2023-2024 qui n'étaient pas inscrites au Plan d'action 2021-2025.....	28
6. Reddition de comptes gouvernementale.....	29
6.1 Politique de l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.....	29
7. Adoption et diffusion du Plan d'action.....	30
8. Mise en œuvre du Plan d'action.....	31
9. Coordonnées pour joindre la personne représentant le Ministère.....	32

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

BIA	Bureau des infractions et amendes
BPDPRM	Bureau de la publicité des droits personnels et réels mobiliers
CAVAC	centre d'aide aux personnes victimes d'actes criminels
CJP	centre de justice de proximité
DAIE	Direction de l'audit interne et des enquêtes
DBSMMSG	Direction du Bureau du sous-ministre et du Secrétariat général
DCOM	Direction des communications
DDAJ	Direction du développement de l'accès à la justice
DGBIA	Direction générale du Bureau des infractions et des amendes
DGRC	Direction générale des registres et de la certification
DGPAPVIC	Direction générale de la performance et de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles
DGRCI	Direction générale des ressources contractuelles et immobilières
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGQSSAT	Direction générale de la qualité des services, des solutions d'affaires et de la transformation
DGSJCNR	Direction générale des services judiciaires de la Capitale-Nationale et des régions

DGSJM	Direction générale des services judiciaires de la Métropole
DPAJR	Direction des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice
DPSSP	Direction de la planification stratégique et du soutien à la performance
DSC	Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens
IVAC	Indemnisation des victimes d'actes criminels
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAJ-SM	Programme d'accompagnement justice et santé mentale
PRD	Prévention et règlement des différends
REEI	Régime enregistré d'épargne-invalidité
SMAJ	Sous-ministériat des affaires juridiques
SMOAJ	Sous-ministériat des orientations et de l'accès à la justice
SMSJR	Sous-ministériat des services de justice et des registres
SMSO	Sous-ministériat des services à l'organisation
SQI	Société québécoise des infrastructures

INTRODUCTION

En 2004, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1).

L'article 61.1 de cette loi indique entre autres que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes, ainsi que toute municipalité qui compte au moins 15 000 habitantes et habitants, ont l'obligation d'élaborer, d'adopter et de rendre public un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées. Plus précisément, la Loi établit que ce plan d'action doit cerner les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les éliminer.

Le 1^{er} avril 2022, le décret 655-2021 concernant la détermination d'éléments que doit comporter le plan d'action visé par l'article 61.1 de la Loi est entré en vigueur. Ce décret précise que celui-ci doit inclure des mesures :

- de promotion;
- d'accessibilité aux services offerts;
- d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi;
- d'accessibilité aux immeubles, lieux et installations;
- d'accessibilité à l'information et aux documents;
- d'adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile;
- d'approvisionnement en biens et en services accessibles;
- d'adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées.

En outre de ces exigences, le décret indique que le plan d'action doit comporter des actions visant à sensibiliser, à informer et à former le personnel relativement à ces mesures et inclure des mécanismes de suivi et d'évaluation. Le Plan d'action 2021-2025 du ministère de la Justice du Québec (Ministère) est conforme à ce décret.

Le premier volet de ce document présente la mise à jour 2024-2025 du Plan d'action, lequel a initialement été élaboré pour la période 2021-2025. Par ailleurs, le Plan d'action comprend également les mesures qui relèvent du Bureau de la publicité des droits personnels et réels mobiliers (BPDPRM¹). Ainsi, le Ministère maintient sa préoccupation eu égard à l'intégration et à la participation sociale accrue des personnes handicapées de tous les âges dans ses champs de responsabilité. De plus, il met de l'avant des mesures qui contribueront significativement à l'intégration des personnes handicapées et qui tiennent compte de l'évolution de ses programmes et services. Le Bilan 2023-2024 est présenté dans le second volet du présent document.

¹ Le BPDPRM relève de la Direction générale des registres et de la certification, laquelle fait partie du Sous-ministériat des services de justice et des registres du Ministère.

PORTRAIT DU MINISTÈRE

Mission

Notre mission consiste à favoriser la confiance des citoyennes et des citoyens en la justice et le respect des droits par le maintien au Québec :

- d'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre;
- de la primauté du droit.

Vision

Offrir une justice centrée sur les besoins des citoyennes et des citoyens.

Valeurs

L'**engagement**, c'est-à-dire la mobilisation de chacun des membres du personnel en vue de l'atteinte des objectifs fixés, et ce, particulièrement pour offrir une expérience client améliorée et évolutive.

La **considération** se traduit :

- d'une part, par l'écoute des citoyennes et des citoyens et la reconnaissance de leurs besoins;
- d'autre part, par la prise en compte, dans l'organisation, des préoccupations du personnel.

Responsabilités

Les fonctions du Ministère assumées pour l'ensemble du gouvernement

En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le ministre est :

- procureur général du Québec;
- notaire général du Québec;
- registraire du Québec;
- juriconsulte du lieutenant-gouverneur et membre juriconsulte du Conseil exécutif du Québec.

Ses rôles et responsabilités amènent le Ministère à assumer des fonctions particulières pour l'ensemble du gouvernement, soit:

Assurer le rôle de procureur général du Québec

- Représenter le gouvernement et ses ministères devant l'ensemble des tribunaux de juridictions civile et administrative, incluant la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada;
- Diriger la demande ou la défense dans toutes les contestations formées pour ou contre l'État.

Assurer le rôle de notaire général et de registraire du Québec

- Enregistrer et conserver tout document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement;
- Établir et assurer les droits fonciers du gouvernement et de ses ministères;
- Tenir divers registres du Québec, dont le registre des droits personnels et réels mobiliers, le registre des lettres patentes foncières, le registre des commissaires à l'assermentation et le registre des ventes.

Assurer le rôle de jurisconsulte du gouvernement

- Conseiller le gouvernement et ses ministères sur les questions de droit, en particulier sur la légalité de leurs activités;
- Rédiger les lois et règlements qui relèvent des ministères;
- Élaborer des orientations et prendre des mesures en matière d'affaires criminelles et pénales à l'intention du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et des procureurs aux poursuites criminelles et pénales;
- Vérifier la conformité des actions du Québec.

Les fonctions du Ministère propres aux responsabilités en matière de justice

En sus des responsabilités mentionnées précédemment, le Ministre assume des responsabilités propres en matière de justice, pour lesquelles le Ministère le seconde, soit :

Établir des politiques publiques de l'État en matière de justice

- Préparer l'établissement du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale;
- Conseiller les autorités sur les stratégies visant à offrir une justice centrée sur les besoins des citoyennes et des citoyens, y compris les jeunes, les personnes autochtones, âgées, victimes d'infractions criminelles et vulnérables;
- Mettre en œuvre des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice en collaboration avec les partenaires.

Soutenir davantage les personnes victimes d'infractions criminelles

- Offrir aux personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale des services intégrés et adaptés à leurs besoins;
- S'assurer que les ministères et organismes concernés offrent de la formation continue, de base et spécialisée, sur les réalités relatives à la violence sexuelle et à la violence conjugale aux personnes susceptibles d'intervenir au tribunal spécialisé;
- Favoriser la promotion des droits reconnus dans la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement par l'entremise du Bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles (BSSV);
- Administrer le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC) en s'assurant qu'il assure le développement et le maintien des services et programmes destinés aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- Reconnaître le rôle des centres d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (CAVAC) et d'autres organismes ayant une mission semblable.

Améliorer l'accessibilité à la justice

- Administrer le Fonds Accès Justice (FAJ) en s'assurant qu'il permette de favoriser la concertation et la coordination des actions favorisant l'accessibilité à la justice, y compris par :
 - la diffusion d'une information juridique dans un langage simple et clair ou adaptée aux besoins des citoyennes et des citoyens;
 - l'utilisation de différents modes de prévention ou de règlement des différends;
 - l'amélioration de l'accès aux services juridiques, notamment ceux offerts gratuitement ou à coût modique par des organismes de la communauté;
- Offrir dans toutes les régions du Québec les services d'un centre de justice de proximité (CJP);
- Favoriser le recours à la médiation et à l'arbitrage à la Division des petites créances.

Veiller à l'administration de la justice

- Soutenir l'activité judiciaire et administrer les ressources nécessaires au bon fonctionnement des cours de justice du Québec et de certains tribunaux spécialisés;
- Informer et soutenir les citoyennes et citoyens au regard des services de justice;
- Adapter les services judiciaires aux besoins de certaines clientèles présentant des vulnérabilités.

Administrer le Bureau des infractions et amendes (BIA)

- Traiter les rapports et constats d'infraction donnant lieu à des poursuites, principalement de la part du DPCP, conformément au *Code de procédure pénale*;
- Exécuter les jugements rendus par les tribunaux en matière criminelle et pénale lorsqu'ils comportent une condamnation à une amende.

L'organisation en bref

Les activités du Ministère ont pour objectif de répondre aux besoins de toute la population québécoise. Ce dernier dispose d'un réseau de près d'une centaine de palais de justice et de points de service répartis partout dans la province, dont une trentaine de points de service itinérants.

En 2023-2024, le Ministère a accompli l'ensemble de ses mandats par l'entremise de quatre sous-ministériats :

- le Sous-ministériat des affaires juridiques (SMAJ);
- le Sous-ministériat des orientations et de l'accès à la justice (SMOAJ);
- le Sous-ministériat des services à l'organisation (SMSO);
- le Sous-ministériat des services de justice et des registres (SMSJR).

À ces unités s'ajoutent plusieurs directions relevant du Ministère, dont :

- le Bureau de la publicité des droits personnels et réels mobiliers (BPDPRM);
- la Direction de l'audit interne et des enquêtes (DAIE);
- la Direction des communications (DCOM);
- la Direction du Bureau du sous-ministre et du Secrétariat général (DBSMSG);
- la Direction générale de la performance et de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DGPAPVIC);
- la Direction générale de la qualité des services, des solutions d'affaires et de la transformation (DGQSSAT);
- le Secrétariat à la sélection des candidats à la fonction de juge.

Au 31 mars 2024, le Ministère disposait d'un effectif total de 4 321 personnes, dont 3 400 formaient l'effectif régulier et 921 composaient l'effectif occasionnel. Bien qu'il se trouve sur l'ensemble du territoire québécois, le personnel du Ministère est principalement présent dans les régions administratives de la Capitale-Nationale et de la grande région de Montréal. Un peu plus de 33 % de tout le personnel du Ministère travaillent dans les autres régions administratives du Québec.

1. COMITÉ PERMANENT RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Pour s'assurer du respect des engagements pris dans le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2021-2025, le Ministère a mis sur pied un comité permanent.

Dans le cadre de ses travaux 2023-2024, le comité a notamment eu pour mandat :

- de cerner et de déterminer les obstacles rencontrés par les personnes handicapées, ainsi que les mesures adéquates pour les réduire;
- d'actualiser et de bonifier les mesures existantes, et en élaborer de nouvelles;
- de produire le Bilan annuel 2023-2024;
- de produire la mise à jour 2024-2025 du Plan d'action 2021-2025;
- d'effectuer le suivi périodique des mesures du Plan d'action;
- de transmettre et de diffuser l'information concernant ce plan et ces mesures.

Comité permanent

- Bureau de la publicité des droits personnels et réels mobiliers : Nahal Bakhshi;
- Direction des communications : Emanuelle LeBlanc;
- Direction du Bureau du sous-ministre et du Secrétariat général : Geneviève Fortin-Carrier;
- Direction générale de la performance et de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles : Julie Goulet et Julia Harvey;
- Direction générale des ressources humaines : Nathalie Arsenault;
- Direction générale de la qualité des services, des solutions d'affaires et de la transformation : Caroline Dion;
- Sous-ministériat des orientations et de l'accès à la justice : Marie Trahan, Isabelle Martineau et Yann Duguay;
- Sous-ministériat des services à l'organisation : Yasmine Farhat;
- Sous-ministériat des services de justice et des registres : Nathalie Thibodeau.

2. IDENTIFICATION DES OBSTACLES PRIORISÉS

Le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2021-2025 permet au Ministère de prioriser les actions à mettre en œuvre en vue de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Ainsi, dans le cadre du Plan d'action 2021-2025, et spécifiquement par la mise à jour 2024-2025, le Ministère s'engage à :

Obstacles identifiés par le MJQ	Catégorie de mesures permettant de réduire ces obstacles ²
1) Poursuivre les efforts pour assurer et faciliter l'accessibilité physique aux palais de justice, aux points de service de justice, aux cours itinérantes et au centre de services intégrés.	• accessibilité aux immeubles, lieux et installations • approvisionnement en biens et en services accessibles
2) Veiller à assurer l'accessibilité aux services favorisant la trajectoire judiciaire et la compréhension du processus judiciaire pour les personnes handicapées.	• accessibilité aux services offerts • accessibilité aux immeubles, lieux et installations • accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi • accessibilité à l'information et aux documents • promotion
3) Améliorer la sécurité financière des personnes handicapées.	• adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées
4) S'assurer que les publications en ligne et les documents destinés au public sont accessibles aux personnes handicapées.	• accessibilité à l'information et aux documents
5) Améliorer les connaissances des membres du personnel du Ministère sur les enjeux concernant les personnes handicapées et pouvant avoir une incidence sur leur participation sociale.	• accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi • promotion
6) Favoriser l'embauche des personnes handicapées au sein du Ministère.	• accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi
7) S'assurer que les espaces et les postes de travail sont accessibles aux personnes handicapées employées par le Ministère ou qu'ils sont adaptés à leurs besoins.	• accessibilité aux immeubles, lieux et installations • approvisionnement en biens et en services accessibles
8) Veiller à assurer la sécurité des personnes handicapées lors de mesures d'urgence.	• adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique et de sécurité civile

² Conformément au décret 655-2021 du 5 mai 2021.

3. MISE À JOUR 2024-2025 DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025

3.1 Accessibilité, qualité et adaptation des services

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
1. Poursuivre les efforts pour assurer et faciliter l'accessibilité physique aux palais de justice¹, aux points de service de justice¹, aux cours itinérantes¹ et au centre de services intégrés. ¹ Note : La Société québécoise des infrastructures (SQI) est propriétaire des immeubles.	1.1. Assurer et faciliter l'accessibilité physique des palais de justice, des points de service et des cours itinérantes et du centre de services intégrés.	1.1.1. Assurer et faciliter l'accessibilité des palais de justice et des points de service faisant l'objet de travaux, en collaboration avec la SQI (mesure proactive).	SMSO (DGRCI)	En continu	Nombre d'établissements ayant fait l'objet de travaux qui ont respecté les exigences du <i>Code de construction du Québec</i> en matière d'accessibilité.
		1.1.2. Veiller à l'accessibilité du centre de services intégrés pour les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale ayant un handicap.	DGPAPVIC	Lors du déploiement du centre	Respect des exigences fonctionnelles en matière d'accessibilité par le centre de services intégrés pour les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale.
		1.1.3. Informer la SQI des demandes d'amélioration et des plaintes reliées à l'accessibilité des immeubles.	SMSO (DGRCI) Collaboration du SMSJR	En continu	Nombre de demandes d'amélioration et de plaintes reliées à l'accessibilité des immeubles transmises à la SQI ainsi que le suivi apporté à ces demandes.
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services favorisant la trajectoire judiciaire et la compréhension du processus judiciaire pour les personnes handicapées.	2.1. Assurer aux personnes handicapées l'accès aux services ou de l'accompagnement.	2.1.1. Veiller à ce que les centres de justice de proximité (CJP) fournissent des services adaptés aux personnes handicapées (mesure proactive).	SMAJ (DDAJ)	En continu	Nombre de personnes handicapées ayant reçu des services. Constats émis du recensement des commentaires formulés par les personnes handicapées ayant reçu des services.
		2.1.2. Veiller à ce que les CAVAC fournissent des services adaptés aux personnes victimes d'infractions criminelles ayant une incapacité (mesure proactive).	DGPAPVIC	En continu	Nombre de personnes handicapées ayant reçu des services. Constats émis du recensement formulés par les personnes handicapées ayant reçu des services.
		2.1.3. Offrir aux personnes handicapées la possibilité de participer à une entrevue virtuelle avec une greffière ou un greffier dans le cadre du dépôt d'une demande aux petites créances ou d'une demande de dépôt volontaire.	SMSJR (DGSJM et DGSJCNR)	En continu	Pourcentage de personnes handicapées ayant pu bénéficier d'une entrevue virtuelle avec une greffière ou un greffier.
		2.1.4. Veiller au respect des normes gouvernementales d'accessibilité Web dans le cadre des travaux du programme Lexius.	DGQSSAT	En continu (projets subséquents)	Inclusion d'exigences reliées à l'accessibilité Web dans le cadre des appels d'offres pour les projets le nécessitant.
		2.1.5. Analyser l'opportunité de mettre à la disposition de la personne visée par une ordonnance de soins une avocate ou un avocat de l'aide juridique qui lui expliquera le processus judiciaire.	SMAJ (DPAJR)	Mars 2025	Nombre de partenaires rencontrés.

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services favorisant la trajectoire judiciaire et la compréhension du processus judiciaire pour les personnes handicapées.	2.2. Connaître le nombre de plaintes liées à l'accessibilité aux services de justice pour les personnes handicapées.	2.2.1. Recenser les demandes ou les plaintes formulées concernant l'accessibilité aux services de justice.	SMSJR Collaboration de la DGQSSAT	En continu	Nombre de plaintes liées à l'accès aux services de justice.
		2.2.2. Mettre en œuvre des mesures d'accommodement pour chaque plainte reçue en matière d'accessibilité.	SMSJR Collaboration de la DGQSSAT	En continu	Nombre de mesures d'accommodement mises en œuvre pour l'accès aux services de justice.
	2.3. Faire connaître les services et les documents accessibles aux personnes handicapées.	2.3.1. Faire la promotion des services à la population offerts par le Ministère auprès de divers regroupements et associations de personnes.	DCOM	En continu	Nombres de publications sur les réseaux sociaux du Ministère.
		2.3.2. Faire la promotion du programme d'Élo Mentorat qui favorise l'équité, la diversité et l'inclusion dans le but de mieux accueillir, intégrer et accompagner les personnes issues de la diversité, dont les personnes handicapées.	DGRH	En continu	Nombre d'actions réalisées pour promouvoir le programme.
	2.4. Améliorer les connaissances du personnel au sujet des besoins liés aux différents types de déficience et d'incapacité des personnes handicapées.	2.4.1. Présenter le document <i>J'accueille une personne handicapée</i> lors de l'accueil d'une nouvelle employée ou d'un nouvel employé ayant un handicap (mesure proactive).	DGRH	En continu	Nombre de gestionnaires, nouveaux et anciens, s'étant fait présenter l'information en prévision de l'arrivée d'une employée ou d'un employé ayant un handicap.
		2.4.2. Faire la promotion auprès des gestionnaires du Ministère et du personnel de la DGRH de la nouvelle autoformation en ligne <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> lancée par l'OPHQ.	DGRH	En continu	Nombre de gestionnaires, nouveaux et anciens et du personnel de la DGRH, ayant reçu l'information en prévision de l'arrivée d'une employée ou d'un employé ayant un handicap.
	2.5. Faire la promotion des différents programmes d'aide financière favorisant l'accès à la justice pour les personnes handicapées.	2.5.1. Faire la promotion, auprès d'organismes et de partenaires, du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles, en spécifiant l'information sur l'admissibilité des personnes handicapées et leur priorité à titre de personnes vulnérables.	DGPAPVIC Collaboration de la DCOM	En continu	Nombre d'actions de promotion ³ du programme réalisées.

3 Toute action de promotion visant les organismes et les partenaires en vue de faire connaître l'admissibilité des personnes handicapées et leur priorité à titre de personnes vulnérables au 31 mars de chaque année.

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services favorisant la trajectoire judiciaire et la compréhension du processus judiciaire pour les personnes handicapées.	2.5. Faire la promotion des différents programmes d'aide financière favorisant l'accès à la justice pour les personnes handicapées.	2.5.2. Reconnaître la réalité des personnes handicapées parmi les critères du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles.	DGPAPVIC	En continu	Inclusion d'un critère de discrimination positive au sein du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles.
		2.5.3. Faire la promotion, auprès d'organismes et de partenaires, du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice, en spécifiant l'admissibilité des personnes handicapées et leur priorité à titre de personnes vulnérables.	SMOAJ (DDAJ) Collaboration de la DCOM	En continu	Nombre d'actions de promotion du programme réalisées.
		2.5.4. Diffuser les capsules vidéo à propos des services d'aide et d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) auprès de multiples regroupements et associations de personnes handicapées victimes d'infractions criminelles.	DGPAPVIC Collaboration de la DCOM	Mars 2025	Nombre d'actions de promotion réalisées.
	2.6. Adapter le système de justice aux besoins des personnes qui font face à des poursuites pour des délits mineurs et qui ont un trouble de santé mentale, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA).	2.6.1. Poursuivre le déploiement des programmes d'accompagnement en justice et santé mentale (PAJ-SM) offrant un suivi étroit et un accompagnement judiciaire adaptés aux personnes ayant des troubles de santé mentale ou une déficience intellectuelle (mesure proactive).	SMOAJ (DPAJR)	En continu	Nombre de nouveaux programmes implantés.
		2.6.2. Évaluer les retombées du PAJ-SM, mis en œuvre dans plusieurs régions du Québec (études universitaires).	SMOAJ (DPAJR)	Mars 2025	Publication de la recherche évaluant les retombées du programme.
	2.7. Faciliter l'accès aux personnes handicapées à une professionnelle ou un professionnel en prévention et règlement des différends (PRD) proposant une expertise ou des aménagements adaptés à leurs besoins.	2.7.1. Sonder les partenaires terrain afin de connaître les difficultés que rencontrent les personnes handicapées pour avoir accès aux modes de PRD.	SMOAJ (DDAJ)	Mars 2025	Nombre d'interventions menées auprès des partenaires terrain ayant permis de recenser des difficultés d'accès aux modes de PRD pour les personnes handicapées.
		2.7.2. Sonder les partenaires terrain pour connaître les mesures adaptées et mises en place pour les personnes handicapées dans leur offre de services, s'il y a lieu.	SMOAJ (DDAJ)	Mars 2025	Nombre d'interventions menées auprès des partenaires terrain ayant permis de recenser des mesures facilitant l'accès aux modes de PRD pour les personnes handicapées.

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services favorisant la trajectoire judiciaire et la compréhension du processus judiciaire pour les personnes handicapées.	2.7. Faciliter l'accès aux personnes handicapées à une professionnelle ou un professionnel en PRD proposant une expertise ou des aménagements adaptés à leurs besoins.	2.7.3. Engager des discussions avec les organismes accréditeurs en médiation et en arbitrage du Québec afin qu'une collecte d'information soit réalisée dans le but de recenser les professionnelles et les professionnels des modes de PRD : - Dont les bureaux sont accessibles et aménagés pour les personnes handicapées; - Qui ont une expertise particulière avec les personnes handicapées; - Qui parlent le langage des signes ou offrent des mesures d'accommodement pour les personnes ayant un handicap auditif, visuel ou autre.	SMOAJ (DDAJ)	Mars 2025	Nombre d'organismes accréditeurs en médiation et en arbitrage du Québec rencontrés parmi ceux en fonction.
3. Améliorer la sécurité financière des personnes handicapées.	3.1. Proposer des pistes de solution pour favoriser l'accès au Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) à un plus grand nombre de personnes pouvant bénéficier de cette mesure.	3.1.1. Collaborer aux travaux relatifs au REEI.	SMOAJ (DOAL)	Mars 2025	Nombre de pistes de solution identifiées.

3.2 Communications

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
4. S'assurer que les publications en ligne et les documents destinés au public sont accessibles aux personnes handicapées.	4.1. Rendre les documents accessibles aux personnes handicapées.	4.1.1. Produire des documents adaptés aux besoins exprimés par les personnes handicapées.	Toutes les directions du Ministère incluant le BPDPRM	En continu	Nombre de documents adaptés produits.
	4.2. Maintenir et améliorer l'accessibilité du site Web du Ministère ainsi que des documents.	4.2.1 Assurer la formation du personnel responsable de l'accessibilité Web et de l'accessibilité des documents.	DCOM	En continu	Avoir au moins une personne formée pour maintenir et améliorer l'accessibilité du site Web du Ministère ainsi que des documents.
	4.3. Connaître le nombre de demandes et de plaintes liées à l'accès aux documents.	4.3.1. Consigner les plaintes reçues par des personnes handicapées concernant l'accessibilité des documents.	DGQSSAT	En continu	Nombre de plaintes reçues et traitées liées à l'accès aux documents.
		4.3.2. Mettre en œuvre des mesures d'accommodement pour chaque plainte reçue.	SMSJR incluant le BPDPRM	En continu	Pourcentage de plaintes liés à l'accès aux documents ayant entraîné des mesures d'accommodement au 31 mars de chaque année.
		4.3.3. Consigner le nombre de demandes faites en vertu de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> .	DBSMG	En continu	Nombre de demandes liées à l'accès aux documents.

3.3 Sensibilisation du personnel

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
5. Améliorer les connaissances des membres du personnel du Ministère sur les enjeux concernant les personnes handicapées et pouvant avoir une incidence sur leur participation sociale.	5.1. Améliorer les connaissances du comité ministériel pour l'intégration des personnes handicapées sur : 1) les obstacles rencontrés par les personnes handicapées; 2) les mesures favorisant leur intégration.	5.1.1. Consulter des employés ayant un handicap pour connaître les obstacles qu'ils rencontrent dans les secteurs d'activité du Ministère lors des révisions annuelles du plan d'action.	DGRH et sous-comité de consultation	Mars 2025	Nombre de personnes handicapées consultées.
	5.2. Sensibiliser et informer le personnel du Ministère sur la réalité des personnes handicapées.	5.2.1. Diffuser des capsules d'information dans la section Actualités de l'intranet ministériel.	DCOM	En continu	Nombre de capsules d'information publiées dans l'intranet ministériel.
		5.2.2. Organiser des activités de sensibilisation et d'information à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	DGRH et DCOM	Juin 2024 Juin 2025	Nombre d'activités de sensibilisation et d'information réalisées.
		5.2.3. Sensibiliser et informer le personnel à l'égard des personnes handicapées par l'entremise de la page intranet dédiée à la diversité et à l'inclusion.	DGRH	En continu	Nombre d'activités de sensibilisation et d'information réalisées.
		5.2.4. Sensibiliser le personnel ayant un contact direct avec la clientèle pour qu'il puisse bien accueillir et orienter les personnes handicapées.	SMSJR (DGSJM, DGSJCN, DGBIA et DGRC, incluant le BPDPRM)	En continu	Pourcentage du personnel qui ont suivi l'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> .
		5.2.5. Valoriser la diversité et l'inclusion en reconnaissant et en célébrant les contributions du personnel handicapé et afin de mettre de l'avant des modèles de réussite potentielle, le cas échéant.	SMSJR (DGRC, incluant le BPDPRM)	Mars 2025	Diffusion d'une actualité intranet destinée à l'ensemble du personnel.
		5.2.6. Ajouter des informations portant sur les personnes handicapées dans le <i>Guide d'accueil des employés et employées</i> de la DGBIA ainsi que l'obligation de suivre la formation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> lancée par l'OPHQ.	SMSJR (DGBIA)	Mars 2025	Mise à jour du <i>Guide d'accueil des employés et employées</i> .
		5.2.7. Élaborer un outil répertoriant les ressources disponibles ou les démarches à effectuer dans toute situation liée à l'embauche ou à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.	DGRH	Mars 2025	Outil rendu disponible.
	5.3. Faire connaître le Plan d'action au personnel du Ministère.	5.3.1. Publier les mises à jour annuelles du Plan d'action sur le site Web du Ministère.	DCOM	Septembre 2024 Septembre 2025	Publication des mises à jour annuelles sur le site du Ministère (Quebec.ca). Publication des bilans annuels sur le site du Ministère (Quebec.ca).

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025

5. Améliorer les connaissances des membres du personnel du Ministère sur les enjeux concernant les personnes handicapées et pouvant avoir une incidence sur leur participation sociale.	5.3. Faire connaître le Plan d'action au personnel du Ministère.	5.3.2. Inviter le personnel du Ministère à consulter le Plan d'action et le bilan annuel par l'entremise d'une actualité diffusée dans l'intranet.	DCOM	Septembre 2024 Septembre 2025	Actualité diffusée annuellement dans l'intranet ministériel.
---	--	--	------	----------------------------------	--

3.4 Gestionnaire d'un organisme public

Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
6. Favoriser l'embauche des personnes handicapées au sein du Ministère.	6.1. Accroître les connaissances des gestionnaires sur le processus pour recruter une personne handicapée.	6.1.1. Faire la promotion du Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028 pour recruter une personne handicapée par des communications orales et écrites destinées aux gestionnaires, lesquelles soulignent les avantages de ce processus et précisent le soutien offert par la DGRH.	DGRH	En continu	Nombre d'actions de promotion du Programme réalisées.
		6.1.2. Adapter la promotion du processus pour recruter une candidate handicapée auprès des gestionnaires dont la prestation de travail de leur direction s'effectue majoritairement en télétravail et signaler les avantages de ce mode de travail, tant pour l'embauche des candidates et candidats que pour la qualité et l'efficacité de leur quotidien au travail.	DGRH	En continu	Pourcentage de gestionnaires sensibilisés.
		6.1.3. Ajouter à l'aide-mémoire destiné aux gestionnaires le lien vers la page Diversité et inclusion ainsi que celui vers le formulaire d'accès à l'égalité.	DGRH	Mars 2025	Liens ajoutés dans l'aide-mémoire.
	6.2. Accroître la connaissance du programme de stage d'intégration en milieu de travail par les gestionnaires.	6.2.1. Offrir des stages d'intégration en milieu de travail pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap.	SMSJR (DGRC, incluant le BPDPRM)	Mars 2025	Avoir au moins une ou un stagiaire d'intégration accueilli par année.
7. S'assurer que les espaces et les postes de travail sont accessibles aux personnes handicapées employées par le Ministère ou qu'ils sont adaptés à leurs besoins.	7.1. Rendre tous les postes de travail des employés handicapés et employés handicapés adaptés à leurs besoins.	7.1.1. Supporter les gestionnaires dans les besoins en ergonomie tant à l'arrivée qu'en cours d'emploi, aux nouvelles employées et nouveaux employés handicapés.	DGRH	En continu	Nombre d'actions de promotion réalisées.
8. Veiller à assurer la sécurité des personnes handicapées lors de mesures d'urgence.	8.1. Assurer la sécurité des personnes handicapées lors de mesures d'urgence.	8.1.1. Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation personnalisés pour le personnel handicapé dans les édifices administratifs.	SMSO (DGRCI)	En continu	Nombre de mises à jour.
		8.1.2. Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation personnalisés pour le personnel handicapé dans les différents palais de justice.	SMSJR (DGSJM et DGSJCNr)	En continu	Nombre de mises à jour.

4. BILAN DES MESURES RÉALISÉES EN 2023-2024

La prochaine section présente le bilan 2023-2024 du Plan d'action 2021-2025. Elle fait état des actions réalisées au cours de la dernière année en matière d'accessibilité, d'adaptation des services, de sensibilisation et de promotion pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées et réduire les obstacles à leur intégration.

Pour la période du 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, 34 des 44 mesures de ce Plan d'action ont entièrement été réalisées. Parmi celles-ci, 26 sont réalisées annuellement, de façon continue.

5. BILAN ANNUEL 2023-2024 DU PLAN D'ACTION 2021-2025 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

5.1 Accessibilité, qualité et adaptation des services

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation au 31 mars 2024
1. Poursuivre les efforts pour assurer et faciliter l'accessibilité physique aux palais de justice¹, aux points de service de justice¹, aux cours itinérantes¹ et au centre de services intégrés. ¹ Note : La Société québécoise des infrastructures (SQI) est propriétaire des immeubles.	1.1. Assurer et faciliter l'accessibilité physique des palais de justice, des points de service et des cours itinérantes et du centre de services intégrés.	1.1.1. Assurer et faciliter l'accessibilité des palais de justice et des points de service faisant l'objet de travaux, en collaboration avec la SQI (mesure proactive).	SMSO (DGRCI) Collaboration du SMSJR	En continu	Nombre d'établissements ayant fait l'objet de travaux qui ont respecté les exigences du <i>Code de construction du Québec</i> en matière d'accessibilité.	En continu. En 2023-2024, trois établissements ont fait l'objet de demandes de travaux en collaboration avec la SQI. La finalisation de ces travaux est prévue en 2024-2025. - Le palais de justice de Sept-Îles : Des travaux sont en cours afin de d'assurer la conformité de la rampe d'accès à l'avant de l'immeuble. - Le palais de justice de Drummondville : Des travaux d'installation d'une rampe d'accès extérieure seront exécutés par la SQI et sont prévus à l'automne 2024. - Le palais de justice de La Sarre : Une demande pour l'installation d'une rampe d'accès extérieure a été faite. La SQI devrait entreprendre les travaux sous peu.
		1.1.2. Veiller à l'accessibilité du centre de services intégrés pour les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale ayant un handicap.	DGPAPVIC	Lors du déploiement du centre	Respect des exigences fonctionnelles en matière d'accessibilité par le centre de services intégrés pour les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale.	Reportée. Le lieu de l'établissement du centre de services intégrés n'a toujours pas été déterminé, mais l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap fait partie des critères d'analyse des futurs sites potentiels où sera bâti le centre.
		1.1.3. Informer la SQI des demandes d'amélioration et des plaintes liées à l'accessibilité des immeubles.	SMSJR (DGSJM et DGSJCNr)	En continu	Nombre de demandes d'amélioration et de plaintes liées à l'accessibilité des immeubles transmises à la SQI ainsi que le suivi apporté à ces demandes.	En continu. En 2023-2024, le MJQ a reçu et traité sept plaintes concernant l'accessibilité des immeubles. Ces plaintes concernaient notamment : - L'accès extérieur pour les personnes à mobilité réduite au palais de justice de Montréal, de Sept-Îles, de Drummondville et de La Sarre (deux plaintes); - L'accès intérieur pour les personnes à mobilité réduite au palais de justice de Mont-Laurier; - L'installation d'une caméra permettant de voir les personnes à mobilité réduite lorsqu'elles se présentent à la porte d'accès du palais de justice de Rouyn-Noranda.

BILAN ANNUEL 2023-2024 DU PLAN D'ACTION 2021-2025 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation au 31 mars 2024
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services favorisant la trajectoire judiciaire et la compréhension du processus judiciaire pour les personnes handicapées.	2.1. Assurer aux personnes handicapées l'accès aux services ou de l'accompagnement.	2.1.1. Veiller à ce que les CJP fournissent des services adaptés aux personnes handicapées (mesure proactive).	SMOAJ (DDAJ)	En continu	Nombre de personnes handicapées ayant reçu des services. Recensement des commentaires formulés par les personnes handicapées ayant reçu des services.	En continu. En 2023-2024, 849 personnes ayant reçu les services d'un CJP ont indiqué devoir composer avec une situation de handicap ou d'incapacité, soit 3 % de la clientèle des CJP. Aucun commentaire n'a été formulé par des personnes handicapées à l'égard de leurs services.
		2.1.2. Veiller à ce que les CAVAC fournissent des services adaptés aux personnes victimes d'infractions criminelles ayant une incapacité (mesure proactive).	DGPAPVIC	En continu	Nombre de personnes handicapées ayant reçu des services. Recensement des commentaires formulés par les personnes handicapées ayant reçu des services.	En continu. En 2023-2024, 861 personnes ayant reçu les services d'un CAVAC ont indiqué devoir composer avec une situation de handicap ou d'incapacité, soit 1,2 % de la clientèle. Aucun commentaire n'a été formulé par des personnes handicapées à l'égard de leurs services.
		2.1.3. Veiller à l'accessibilité du service de clavardage pour les personnes victimes de violence sexuelle ayant un handicap.	DGPAPVIC	Lors de l'implantation du service	Adaptation du service pour qu'il soit conforme aux normes applicables en matière d'accessibilité Web.	Réalisée. Le service de clavardage est accessible depuis novembre 2023 et est conforme aux normes applicables en matière d'accessibilité Web.
		2.1.4. Offrir aux personnes handicapées la possibilité de participer à une entrevue virtuelle avec une greffière ou un greffier dans le cadre du dépôt d'une demande aux petites créances ou d'une demande de dépôt volontaire.	SMSJR (DGSJM et DGSJCNR)	En continu	Pourcentage de personnes handicapées ayant pu bénéficier d'une entrevue virtuelle avec une greffière ou un greffier.	En continu. Aucune demande n'a été formulée en 2023-2024.
		2.1.5. Veiller au respect des normes gouvernementales d'accessibilité Web dans le cadre des travaux du programme Lexius.	DGQSSAT	En continu (projets subséquents)	Inclusion d'exigences reliées à l'accessibilité Web dans le cadre des appels d'offres pour les projets le nécessitant.	En continu. Lors du dernier appel d'offres réalisé dans le cadre du programme Lexius, des exigences liées à l'accessibilité Web ont été prévues.
		2.1.6. Veiller à l'accessibilité du service d'aide au divorce conjoint sur le site de JuridiQC pour les personnes présentant différents types d'incapacité.	SMOAJ (DDAJ)	Mars 2025	Adaptation du service pour qu'il soit conforme aux normes applicables en matière d'accessibilité Web.	Réalisée. Le site JuridiQC ainsi que l'outil d'aide au divorce respectent les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.
		2.1.7. Analyser l'opportunité de mettre à la disposition de la personne visée par une ordonnance de soins une avocate ou un avocat de l'aide juridique qui lui expliquera le processus judiciaire.	SMOAJ (DPAJR)	Mars 2025	Nombre de partenaires rencontrés.	En cours. L'analyse de l'opportunité est en voie d'être réalisée.
	2.2. Connaître le nombre de plaintes liées à l'accessibilité aux services de justice pour les personnes handicapées.	2.2.1. Recenser les demandes ou les plaintes formulées concernant l'accessibilité aux services de justice.	SMSJR	En continu	Nombre de plaintes liées à l'accès aux services de justice.	En continu. En 2023-2024, deux plaintes ont été formulées quant au fait de devoir rester debout pour rendre un témoignage.

BILAN ANNUEL 2023-2024 DU PLAN D'ACTION 2021-2025 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation au 31 mars 2024
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services favorisant la trajectoire judiciaire et la compréhension du processus judiciaire pour les personnes handicapées.	2.2. Connaître le nombre de plaintes liées à l'accessibilité aux services de justice pour les personnes handicapées.	2.2.2. Mettre en œuvre des mesures d'accommodement pour chaque plainte reçue.	SMSJR	En continu	Nombre de mesures d'accommodement mises en œuvre pour l'accès aux services de justice.	En continu. En 2023-2024, trois mesures d'accommodement ont été mises en œuvre. Plus précisément : • Au palais de justice de Québec, la consultation du plumitif à partir de la SOQUIJ est maintenant offerte. La possibilité d'obtenir une copie de la consultation au plumitif sur place ou par courriel est également offerte. • Au palais de justice de Montréal, un témoin en situation de handicap a pu rendre son témoignage assis. • Au palais de justice d'Alma, un accusé en situation de handicap a pu signer les documents à une table basse.
	2.3. Faire connaître les services et les documents accessibles aux personnes handicapées.	2.3.1. Promouvoir les services à la population offerts par le Ministère auprès de divers regroupements et associations de personnes.	DCOM	En continu	Nombres de publications sur les réseaux sociaux du Ministère.	En continu. Une publication a été diffusée sur les médias sociaux du Ministère dans le cadre du Mois national de sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées.
	2.4. Améliorer les connaissances du personnel au sujet des besoins liés aux différents types de déficience et d'incapacité des personnes handicapées.	2.4.1. Présenter le document <i>J'accueille une personne handicapée</i> lors de l'accueil d'une nouvelle gestionnaire ou d'un nouveau gestionnaire (mesure proactive).	DGRH	En continu	Nombre de gestionnaires, nouveaux et anciens, ayant reçu l'information en prévision de l'arrivée d'une employée ou d'un employé ayant un handicap.	En continu. En 2023-2024, 39 nouveaux gestionnaires se sont vu présenter le document lors de leur rencontre d'accueil réalisée par les conseillères du programme d'accompagnement aux gestionnaires (PAG).
		2.4.2. Faire la promotion auprès des gestionnaires du Ministère et du personnel de la DGRH de la nouvelle autoformation en ligne <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> lancée par l'OPHQ.	DGRH	En continu	Nombre de gestionnaires, nouveaux et anciens, ayant reçu l'information en prévision de l'arrivée d'une employée ou d'un employé ayant un handicap.	En continu. L'autoformation a été publiée dans les outils de la section intranet portant sur la diversité.
	2.5. Faire la promotion des différents programmes d'aide financière favorisant l'accès à la justice pour les personnes handicapées.	2.5.1. Faire la promotion, auprès d'organismes et de partenaires, du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles, en spécifiant l'admissibilité des personnes handicapées et leur priorité à titre de personnes vulnérables.	DGPAPVIC Collaboration de la DCOM	En continu	Nombre d'actions de promotion ⁴ du Programme réalisées.	En continu. En 2023-2024, une action de promotion du Programme a été réalisée auprès des organismes offrant des services aux personnes victimes d'infractions criminelles, notamment à cinq organismes dont la clientèle vit avec un handicap.

4 Toute action de promotion visant les organismes et les partenaires en vue de faire connaître l'admissibilité des personnes handicapées et leur priorité à titre de personnes vulnérables au 31 mars de chaque année.

BILAN ANNUEL 2023-2024 DU PLAN D'ACTION 2021-2025 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation au 31 mars 2024
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services favorisant la trajectoire judiciaire et la compréhension du processus judiciaire pour les personnes handicapées.	2.5. Faire la promotion des différents programmes d'aide financière favorisant l'accès à la justice pour les personnes handicapées.	2.5.2. Reconnaître la réalité des personnes handicapées parmi les critères du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles.	DGPAPVIC	En continu	Inclusion d'un critère de discrimination positive au sein du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles.	En continu. En 2023-2024, le Programme priorisait « les clientèles montrant certaines vulnérabilités (p. ex. les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap) ».
		2.5.3. Faire la promotion, auprès d'organismes et de partenaires, du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice, en spécifiant l'admissibilité des personnes handicapées et leur priorité à titre de personnes vulnérables.	SMOAJ (DDAJ) Collaboration de la DCOM	En continu	Nombre d'actions de promotion du programme réalisées.	En continu. Dans le cadre du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice, trois actions de promotion ont été réalisées. En 2023-2024, les demandeurs d'une aide financière en lien avec le Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice devaient tenir compte de la priorité « le soutien aux citoyennes et aux citoyens en situation de vulnérabilité vivant des enjeux en matière d'accès à la justice ». L'un des projets qui a été soutenu vise, entre autres, les personnes handicapées.
	2.6. Adapter le système de justice aux besoins des personnes qui font face à des poursuites pour des délits mineurs et qui ont un trouble de santé mentale, une déficience intellectuelle ou un TSA.	2.6.1. Poursuivre le déploiement des PAJ-SM offrant un suivi étroit et un accompagnement judiciaire adaptés aux personnes ayant des ennuis de santé mentale ou une déficience intellectuelle (mesure proactive).	SMOAJ (DPAJR)	En continu	Nombre de nouveaux programmes implantés.	En continu. Au total, 44 programmes sont en vigueur et 5 ont été implantés entre le 1 ^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.
		2.6.2. Former les intervenants qui offrent un accompagnement judiciaire aux personnes ayant des ennuis de santé mentale ou une déficience intellectuelle.	SMOAJ (DPAJR)	Mars 2025	Nombre d'intervenants formés.	Abandonnée. Il ne sera pas possible de réaliser cette action pour mars 2025.
		2.6.3. Évaluer les retombées du PAJ-SM, mis en œuvre dans plusieurs régions du Québec (études universitaires).	SMOAJ (DPAJR)	Mars 2025	Publication de la recherche évaluant les retombées du programme.	En cours. Les résultats finaux de la recherche de l'Observatoire en justice et santé mentale sont attendus pour le 1 ^{er} juin 2024.
	3.1. Proposer des pistes de solution pour favoriser l'accès au Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) à un plus grand nombre de personnes pouvant bénéficier de cette mesure.	3.1.1. Collaborer aux travaux relatifs au REEI.	SMOAJ (DOAL)	Mars 2025	Recenser les pistes de solution retenues.	En cours. Des réflexions sont en cours au Ministère afin de cibler des mesures législatives qui pourraient être mises en place si le gouvernement fédéral ne maintient pas sa mesure actuelle permettant à un membre de la famille de la ou du bénéficiaire d'être titulaire du régime après le 31 décembre 2026.

5.2 Communications

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation au 31 mars 2024
4. S'assurer que les publications en ligne et les documents destinés au public sont accessibles aux personnes handicapées.	4.1. Rendre les documents accessibles aux personnes handicapées.	4.1.1. Produire des documents adaptés aux besoins exprimés par les personnes handicapées.	Toutes les directions du Ministère incluant le BPDPRM	En continu	Nombre de documents adaptés produits.	En continu. Le site Web du Ministère et le contenu « justice » qui a été transféré sur le site Web Quebec.ca sont accessibles. De façon générale, tous les documents déposés dans le site Web sont aussi accessibles.
	4.2. Maintenir et améliorer l'accessibilité du site Web du Ministère ainsi que des documents.	4.2.1 Assurer la formation du personnel responsable de l'accessibilité Web et de l'accessibilité des documents.	DCOM	En continu	Avoir au moins une personne formée pour maintenir et améliorer l'accessibilité du site Web du Ministère ainsi que des documents.	En continu. Une graphiste a suivi la formation en juin 2023.
	4.3. Connaître le nombre de demandes et de plaintes liées à l'accès aux documents.	4.3.1. Consigner les plaintes reçues par des personnes handicapées concernant l'accessibilité des documents.	DGQSSAT et toutes les directions du SMSJR incluant le BPDPRM	En continu	Nombre de plaintes reçues et traitées liées à l'accès aux documents.	En continu. En 2023-2024, aucune plainte n'a été formulée.
		4.3.2. Mettre en œuvre des mesures d'accommodement pour chaque plainte reçue.	SMSJR incluant le BPDPRM	En continu	Pourcentage de plaintes ayant entraîné des mesures d'accommodement au 31 mars de chaque année.	En continu. En 2023-2024, aucune plainte n'a été formulée.
		4.3.3. Consigner le nombre de demandes faites en vertu de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> .	DBSMMSG	En continu	Nombre de demandes liées à l'accès aux documents et de décisions prises pour chacune.	En continu. En 2023-2024, une seule demande a été formulée et prise en charge.

5.3 Sensibilisation du personnel

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation au 31 mars 2024
5. Améliorer les connaissances des membres du personnel du Ministère sur les enjeux concernant les personnes handicapées et pouvant avoir une incidence sur leur participation sociale.	5.1. Améliorer les connaissances du comité ministériel pour l'intégration des personnes handicapées sur : 1) les obstacles rencontrés par les personnes handicapées ; 2) les mesures favorisant leur intégration.	5.1.1. Consulter des employés ayant un handicap pour connaître les obstacles qu'ils rencontrent dans les secteurs d'activité du Ministère lors des révisions annuelles du plan d'action.	DGRH et sous-comité de consultation	Mars 2025	Nombre de personnes handicapées consultées.	En cours. Des travaux sont en cours pour la réalisation de cette mesure, dont l'échéance est prévue en mars 2025.

BILAN ANNUEL 2023-2024 DU PLAN D'ACTION 2021-2025 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation au 31 mars 2024
5. Améliorer les connaissances des membres du personnel du Ministère sur les enjeux concernant les personnes handicapées et pouvant avoir une incidence sur leur participation sociale.	5.2. Sensibiliser et informer le personnel du Ministère sur la réalité des personnes handicapées.	5.2.1. Diffuser des capsules d'information dans la section Actualités de l'intranet ministériel.	DCOM	En continu	Nombre de capsules d'information publiées dans l'intranet ministériel.	En continu. Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, cinq manchettes ont été diffusées dans l'intranet.
		5.2.2. Organiser des activités de sensibilisation et d'information à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	DGRH et DCOM	Juin 2024 Juin 2025	Nombre d'activités de sensibilisation et d'information réalisées.	Réalisée. Une actualité a été diffusée dans l'intranet du Ministère.
		5.2.3. Sensibiliser et informer les employés à l'égard des personnes handicapées par l'entremise de la page intranet dédiée à la diversité et à l'inclusion.	DGRH	En continu	Nombre d'activités de sensibilisation et d'information réalisées.	Réalisée. Une activité d'information a été réalisée et d'autres sont prévues au cours de la prochaine année.
		5.2.4. Informer le personnel ayant un contact direct avec la clientèle des ressources disponibles visant à faciliter les communications avec les personnes handicapées.	SMSJR (DGBIA)	Mars 2025	Pourcentage des employés informés.	Réalisée. En tout, 100 % du personnel de la DGBIA ayant un contact direct avec la clientèle ont été informés des ressources disponibles au moyen d'une communication provenant de la Direction et d'un rappel les incitant à suivre l'autoformation.
		5.2.5. Sensibiliser le personnel ayant un contact direct avec la clientèle pour qu'il puisse bien accueillir et orienter les personnes handicapées.	SMSJR (DGSJM, DGSJCN, DGBIA et DGRC, incluant le BPDPRM)	En continu	Pourcentage des employés qui ont suivi l'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> .	En continu. Des communications ainsi que des rappels ont été transmis pour inciter le personnel concerné à suivre l'autoformation. Au sein de la DGSJCN, environ le tiers du personnel concerné a suivi l'autoformation. Pour ce qui est de la DGSJM, le lien pour suivre l'autoformation a été ajouté au <i>Guide d'accueil des employés et employées</i> et plusieurs rappels ont été transmis aux membres du personnel. Les incitatifs se poursuivront en 2024-2025. En ce qui concerne la DGBIA, 98 % de l'effectif concerné ont suivi l'autoformation et à la DGRC, ce pourcentage a atteint 100 %.
		5.2.6. Diffuser une actualité dans l'intranet du Ministère relatant le témoignage d'une employée ou d'un employé en situation de handicap.	SMSJR (DGRC, incluant le BPDPRM)	Juin 2024	Diffusion du portrait dans la section Actualités de l'intranet ministériel.	Terminé. Le témoignage a été diffusé.
	5.3. Faire connaître le Plan d'action au personnel du Ministère.	5.3.1. Publier les mises à jour annuelles du Plan d'action et le bilan annuel sur le site Web du Ministère.	DCOM	Septembre 2023 Septembre 2024 Septembre 2025	Publication des mises à jour annuelles sur le site du Ministère. Publication des bilans annuels sur le site du Ministère.	Réalisée. La mise à jour du plan d'action et le bilan annuel sont en ligne sur Quebec.ca .
		5.3.2. Inviter le personnel du Ministère à consulter le Plan d'action et le bilan annuel par l'entremise d'une annonce diffusée dans l'intranet.	DCOM	Septembre 2023 Septembre 2024 Septembre 2025	Annonces diffusées dans la section Actualités de l'intranet ministériel.	Réalisée. L'actualité intranet au sujet de la mise à jour annuelle du <i>Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées</i> et de son bilan annuel a été mise en ligne.

5.4 Gestionnaire d'un organisme public

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation au 31 mars 2024
6. Favoriser l'embauche des personnes handicapées au sein du Ministère.	6.1. Accroître les connaissances des gestionnaires sur le processus pour recruter une personne handicapée.	6.1.1. Promouvoir le processus pour recruter une personne handicapée par des communications orales et écrites destinées aux gestionnaires, lesquelles soulignent les avantages de ce processus et précisent le soutien offert par la Direction générale des ressources humaines (DGRH).	DGRH	En continu	Nombre d'actions de promotion du Programme réalisées. Pourcentage d'emplois obtenus au regard du nombre de dossiers soumis au 31 mars de chaque année. Pourcentage de personnes employées ayant un handicap.	En continu. Une campagne de sensibilisation a été partagée sur les réseaux sociaux du Ministère à l'hiver 2024. De plus, des démarches sont en cours pour s'approprier le nouveau programme.
		6.1.2. Adapter la promotion concernant le processus pour recruter une personne handicapée auprès des gestionnaires dont la prestation de travail de leur direction s'effectue majoritairement en télétravail et signaler les avantages de ce mode de travail, tant pour l'embauche des candidates et candidats que pour la qualité et l'efficacité de leur quotidien au travail.	DGRH	En continu	Pourcentage de gestionnaires sensibilisés.	En cours. Des démarches sont en cours pour s'approprier le nouveau programme.
		6.1.3. Ajouter à l'aide-mémoire destiné aux gestionnaires le lien vers la page Diversité et inclusion ainsi que celui vers le formulaire d'accès à l'égalité.	DGRH	Mars 2024	Liens ajoutés dans l'aide-mémoire.	Reportée. Cette mesure sera réalisée au cours de l'année 2024-2025.
	6.2. Accroître la connaissance du programme de stage d'intégration en milieu de travail par les gestionnaires.	6.2.1. Offrir des stages d'intégration en milieu de travail pour les étudiantes et étudiants vivant avec un TSA.	SMSJR (DGRC, incluant le BPDPRM)	Mars 2025	Avoir au moins une ou un stagiaire par année.	Non réalisée. Aucun stage d'intégration n'a été offert pour l'année 2023-2024. Des démarches sont en cours pour élargir l'offre à une clientèle plus vaste.
7. S'assurer que les espaces et les postes de travail sont accessibles aux personnes handicapées employées par le Ministère ou qu'ils sont adaptés à leurs besoins.	7.1. Rendre tous les postes de travail des employées handicapées et employés handicapés adaptés à leurs besoins.	7.1.1. Supporter les gestionnaires dans les besoins en ergonomie tant à l'arrivée qu'en cours d'emploi, aux nouvelles employées et nouveaux employés handicapés.	DGRH	En continu	Nombre d'actions de promotion réalisées.	En continu. Aucune demande n'a été effectuée cette année.
		7.1.2. Intégrer dans la page intranet dédiée à la diversité et à l'inclusion le lien vers le guide <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> , de l'OPHQ, pour le rendre accessible pour le personnel.	DGRH	Mars 2024	Lien diffusé dans l'intranet.	Modifiée. Pour assurer la faisabilité, cette mesure sera mise à jour.

BILAN ANNUEL 2023-2024 DU PLAN D'ACTION 2021-2025 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation au 31 mars 2024
8. Veiller à assurer la sécurité des personnes handicapées lors de mesures d'urgence.	8.1. Assurer la sécurité des personnes handicapées lors de mesures d'urgence.	8.1.1. Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation personnalisés pour le personnel handicapé dans les édifices administratifs.	SMSO (DGRCI) Cette mesure inclut le BPDPRM	En continu	Nombre de mises à jour.	En continu. La dernière mise à jour du plan de mesure d'urgence pour l'édifice situé au 1200, route de l'Église, remonte à l'année 2022. Une nouvelle mise à jour est prévue pour adapter ce plan en fonction de la réalité de 2024-2025.
		8.1.2. Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation personnalisés pour les différents palais de justice.	SMSJR (DGSJM et DGSJCNR)	En continu	Nombre de mises à jour.	En continu. Les plans de sécurité incendie et mesures d'urgence sont mis à jour régulièrement. Ils doivent tenir compte des personnes ayant besoin d'un accompagnement en cas d'évacuation. De plus, un téléavertisseur a été fourni au personnel malentendant d'une direction et une procédure associée a été produite et lui a été expliquée.

5.5 Actions réalisées en 2023-2024 qui n'étaient pas inscrites au Plan d'action 2021-2025

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, le Ministère a également mis en œuvre sept mesures additionnelles visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées. Ces mesures, bien qu'elles ne soient pas explicitement indiquées au Plan d'action 2021-2025, ont été réalisées au cours de l'année financière 2023-2024.

- Ouverture des arches sur la rue Notre-Dame afin de permettre une meilleure accessibilité au palais de justice de Montréal pour les personnes à mobilité réduite;
- Tenue de rencontres de suivi de probation à Mont-Laurier pour aider un organisme de la région qui n'était pas en mesure d'accueillir une personne en fauteuil roulant dans ses bureaux;
- Diffusion d'une actualité intranet invitant le personnel à participer à des réflexions visant la mise en œuvre d'un premier plan d'action en diversité et inclusion pour la fonction publique;
- Diffusion d'une actualité intranet à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées;
- Diffusion d'une actualité intranet annonçant le Lancement du Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028.

6. REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE

6.1 Politique de l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Par l'entremise de la politique gouvernementale de l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre, au sein de l'Administration publique, toutes les conditions favorisant l'accès des personnes handicapées, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public.

Ces orientations guident les ministères et organismes dans la mise en œuvre de cette politique :

- prendre les mesures nécessaires pour que toute personne qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public;
- entreprendre une démarche proactive pour réduire, voire éliminer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'accès aux documents et aux services offerts au public.

Les ministères et organismes publics doivent ainsi prendre en considération les éléments suivants :

- le nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public;
- les mesures d'accommodement dont ils se sont dotés pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services.

Nombre de plaintes reçues

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, sept plaintes ont été formulées quant à l'accessibilité physique des palais de justice et des points de service. À cet égard, toutes les plaintes ont été transmises à la SQI afin d'améliorer l'accessibilité des immeubles.

Toutefois, aucune plainte n'a été formulée en ce qui concerne l'accessibilité aux documents.

Mesures d'accommodement

Le Ministère, en collaboration avec ses partenaires, dont la SQI et la Société Parc-Auto du Québec, est responsable d'assurer l'accessibilité des palais de justice et des points de service de justice aux personnes handicapées.

Une mesure d'accommodement a été mise en œuvre concernant la directive sur l'accessibilité des chiens d'aide ou d'assistance dans les palais de justice. Celle-ci a été révisée en vue d'élargir l'accès à toute personne accompagnée d'un chien d'aide ou d'assistance. Auparavant, seuls les chiens accrédités par certains organismes reconnus étaient admis et la direction du palais de justice concerné devait être sollicitée pour autoriser un chien certifié par un autre organisme.

7. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, la mise à jour 2024-2025 du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2021-2025 sera publiée sur le site Web du Ministère ainsi que dans l'intranet ministériel. Elle sera également transmise à l'OPHQ, qui la déposera sur son site Web.

La mise à jour 2024-2025 du Plan d'action 2021-2025 est accessible en format PDF sur le site Web du Ministère, à l'adresse : <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/justice/publications>.

8. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

En vue de s'assurer du respect de ses engagements et de la mise en œuvre des mesures, le Ministère prévoit effectuer des suivis personnalisés auprès des porteurs d'actions, en plus d'organiser des rencontres officielles du comité permanent.

Un bilan annuel des réalisations du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées et sa mise à jour sont rendus publics annuellement.

9. COORDONNÉES POUR JOINDRE LA PERSONNE REPRÉSENTANT LE MINISTÈRE

Pour toute demande d'information ou pour formuler un commentaire ou une suggestion sur la mise à jour 2024-2025 du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2021-2025 ou sur les services qu'offre l'organisation aux personnes handicapées, bien vouloir communiquer avec la personne responsable du plan d'action :

M^e Geneviève Fortin-Carrier
Secrétaire générale
Ministère de la Justice du Québec
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1
Téléphone : 418 643-4090
Courriel : genevieve.fortin-carrier@justice.gouv.qc.ca

